



## PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Bretagne

Arrêté préfectoral du 24 MARS 2021  
portant décision après examen au cas par cas  
en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement

### Le Préfet de la région Bretagne

Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 modifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer du 12 janvier 2017, relatif au contenu du formulaire d'examen au cas par cas ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 septembre 2013 nommant Monsieur Marc NAVEZ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne à compter du 1er octobre 2013 ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 juillet 2018 renouvelant Monsieur Marc NAVEZ dans les fonctions de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DREAL/DSG du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à M. Marc NAVEZ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020 portant subdélégation de signature à Messieurs Patrick SEAC'H et Thierry ALEXANDRE, directeurs adjoints de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne ;

Vu le dossier de demande d'examen au cas par cas n° 2021-008800 relatif au projet d'aménagements de protection de la dune de Porh-Puns, sur le territoire de la commune de Gâvres, déposé par le Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres Quiberon, reçu et considéré complet le 3 mars 2021 ;

**Considérant que** ce projet relève de la catégorie n° « 11° Travaux, ouvrages et aménagements côtiers de lutte contre l'érosion et d'endiguement » du tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ;

#### Considérant la nature du projet :

- pose de 165 m linéaires de clôture bi-fils ;
- pose de 22 m de ganivelles ;
- construction d'un escalier bois de 6 m de long et d'une plate-forme bois de 11,5 m<sup>2</sup>.

**Considérant la localisation de ce projet :**

- au sein de la zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) de la rade de Lorient ;
- au sein du périmètre de protection du fort de Porh-Puns (monument historique).

**Considérant que :**

- le projet a pour vocation la préservation et la régénération de la dune et des habitats associés ;
- les aménagements, légers et réversibles, ne portent pas atteinte aux milieux ni au paysage.

**Considérant que** le projet, au vu des éléments fournis, n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de la directive européenne susvisée et ne justifie pas la réalisation d'une évaluation environnementale ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement, le projet **d'aménagements de protection de la dune de Porh-Puns à Gâvres (56)** est dispensé de la production d'une étude d'impact.

**Article 2**

La présente décision est délivrée au regard des informations contenues dans le formulaire et ses annexes. Elle peut être remise en cause si les résultats d'études ultérieures mettent en évidence des impacts ou une sensibilité particulière du milieu.

**Article 3**

Cette décision, délivrée en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement, ne dispense pas des autres procédures et autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis. Par ailleurs, l'absence de réalisation d'une étude d'impact ne dispense pas le pétitionnaire de mettre en œuvre les principes généraux énoncés à l'article L 110-1 du code de l'environnement, particulièrement en ce qui concerne le principe d'action préventive et de correction.

**Article 4**

Le présent arrêté sera transmis au pétitionnaire, avec copie au Préfet du département concerné. Par ailleurs, il sera publié sur le site Internet de la DREAL Bretagne.

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,

  
Le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Marc NAVEZ

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur internet.

Lorsqu'elle conclut à la nécessité d'une évaluation environnementale, la présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux formé dans les mêmes conditions. Sous peine d'irrecevabilité de ce recours, un recours administratif préalable est obligatoire, conformément aux dispositions du VII de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement. Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter du rejet du recours administratif préalable.

**Recours gracieux ou administratif (hors hiérarchique) :**

DREAL Bretagne  
Service CoPrEV  
Bâtiment l'Armorique  
10, rue Maurice Fabre  
CS 96515  
35065 Rennes cedex

**Recours hiérarchique :**

Mme la ministre de la transition écologique

**Recours contentieux :**

Monsieur le Président du tribunal administratif de Rennes  
Hôtel de Bizien  
3, Contour de la Motte  
CS 44416  
35044 Rennes cedex



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <input style="width: 90%;" type="text" value="03/03/2021"/>	Dossier complet le : <input style="width: 90%;" type="text" value="03/03/2021"/>	N° d'enregistrement : <input style="width: 90%;" type="text" value="G-2021-008800"/>
<b>1. Intitulé du projet</b>		
<input style="width: 100%;" type="text" value="Aménagements de protection de la dune de Porh Puns - Gâvres (56)"/>		
<b>2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)</b>		
<b>2.1 Personne physique</b>		
Nom <input style="width: 300px;" type="text"/>	Prénom <input style="width: 300px;" type="text"/>	
<b>2.2 Personne morale</b>		
Dénomination ou raison sociale	<input style="width: 100%;" type="text" value="Syndicat mixte du Grand Site Gâvres Quiberon"/>	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	<input style="width: 100%;" type="text" value="Dominique RIGUIDEL, Président"/>	
RCS / SIRET	<input style="width: 150px;" type="text" value="2 0 0 0 3 8 1 3 1 0 0 0 2 1"/>	Forme juridique <input style="width: 150px;" type="text" value="Syndicat mixte ouvert"/>
<b>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</b>		
<b>3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet</b>		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
11 a)	Aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion	
14	Aménagements en espaces remarquables du littoral	
<b>4. Caractéristiques générales du projet</b>		
<i>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</i>		
<b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b>		
<p>Mise en défens de la dune par une clôture (poteaux châtaigniers écorcés avec 2 fils galvanisés) pour empêcher le piétinement.</p> <p>Pose de ganivelles en pied de dune pour favoriser l'engraissement.</p> <p>Création d'un escalier bois pour sécuriser un accès plage et éviter la multiplication de sentes d'accès à travers la dune et d'un platelage bois pour préserver une canalisation béton mentionnée sur un plan de 1878.</p>		

#### 4.2 Objectifs du projet

Le syndicat mixte du Grand Site Gâvres Quiberon recherche à concilier préservation des patrimoines (paysagers, naturels et historiques) et accueil qualitatif des visiteurs.

Les aménagements projetés s'inscrivent dans cet objectif. La mise en défens de la dune et la création d'un accès plage sécurisé par la construction d'un escalier doivent permettre d'empêcher le piétinement de la végétation et ainsi lui permettre de se régénérer afin de remplir son rôle de stabilisation des sols et ainsi de lutter contre l'érosion. Le dispositif complété par des ganivelles doit permettre un réengraissement progressif de la dune.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Pose de 165 mètres linéaires de clôture bi-fils (poteaux châtaigniers écorcés non traités avec 2 fils galvanisés).

Pose de 22 mètres de ganivelles (1,20 m de haut) sur les secteurs d'érosion les plus marqués.

Création d'une plateforme bois (superficie moyenne de 11.50 m<sup>2</sup>) et d'un escalier bois (longueur 6.00 m, largeur 1.40 m avec garde-corps de part et d'autre).

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

sans objet

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Poteaux châtaignier + bi-fils	165 mètres linéaires
Ganivelles châtaignier (hauteur 1,10m hors sol)	22 mètres linéaires
Plateforme bois	11,5 m <sup>2</sup>
Escalier bois	longueur : 6 m, largeur : 1,4 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Porh Puns, Gâvres (56)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 7 ° 4 1 ' 2 3 " 959 Lat. 0 3 ° 2 1 ' 3 8 " 862

Point d'arrivée :

Long. 4 7 ° 4 1 ' 2 5 " 685 Lat. 0 3 ° 2 1 ' 4 0 " 363

Communes traversées :

Gâvres

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II Rade de Lorient
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gâvres
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fort de Port-Puns, inscrit MH
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRL Grande plage de Gâvres PPRL Petite mer de Gâvres</p> <p>Approuvés</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les aménagements projetés sont de faible ampleur, sobres et réversibles. L'objectif du projet est la protection des espaces naturels afin d'en favoriser la régénération et sa résilience notamment face à l'érosion, une dispense d'évaluation environnementale semble adaptée à ce projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note explicative du projet

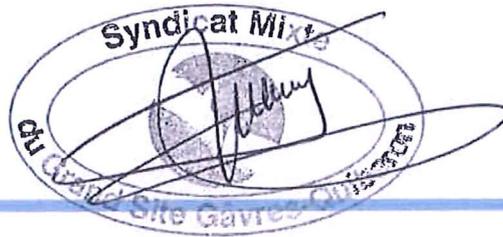
**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Erdeven

le, 01/03/2021

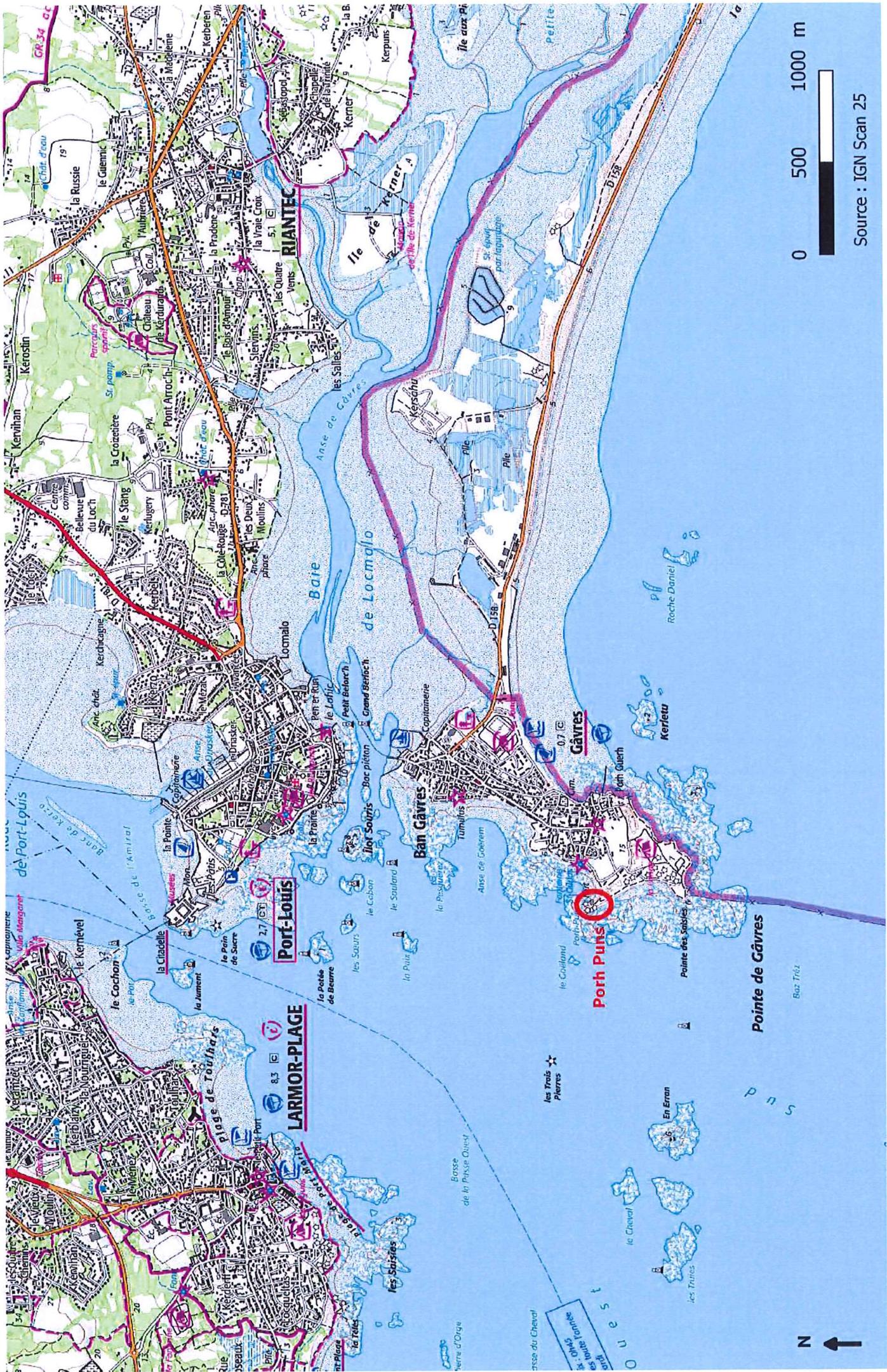
Signature





## PLAN DE SITUATION Aménagements dune de Porth Puns - Gâvres

### PLAN DE SITUATION







## Aménagements de protection de la dune de Porh Puns - Gâvres (56)



Photo 1 – Zone d’implantation du platelage et départ escalier  
30/07/2020

**Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres-Quiberon**

Parc de Keravéon 56410 ERDEVEN

02 97 55 50 89 - [accueil@gavres-quiberon.fr](mailto:accueil@gavres-quiberon.fr)

[www.gavres-quiberon.fr](http://www.gavres-quiberon.fr)





Photo 2 – Sentier en direction du fort  
23/07/2020



Photo 3 – Zone d'implantation de l'escalier  
23/07/2020



Photo 4 – Sente sauvage en direction de la pointe des Saisies  
23/07/2020



Photo 5 – Dune dégradée par le piétinement  
23/07/2020



Photographies du secteur à aménager

**DUNES SAUVAGES**  
de Clèves à Quiberon

## PLAN DES PHOTOGRAPHIES

Source : Emegallis Ortho 2016 - 1/500e



# PLAN DES AMÉNAGEMENTS

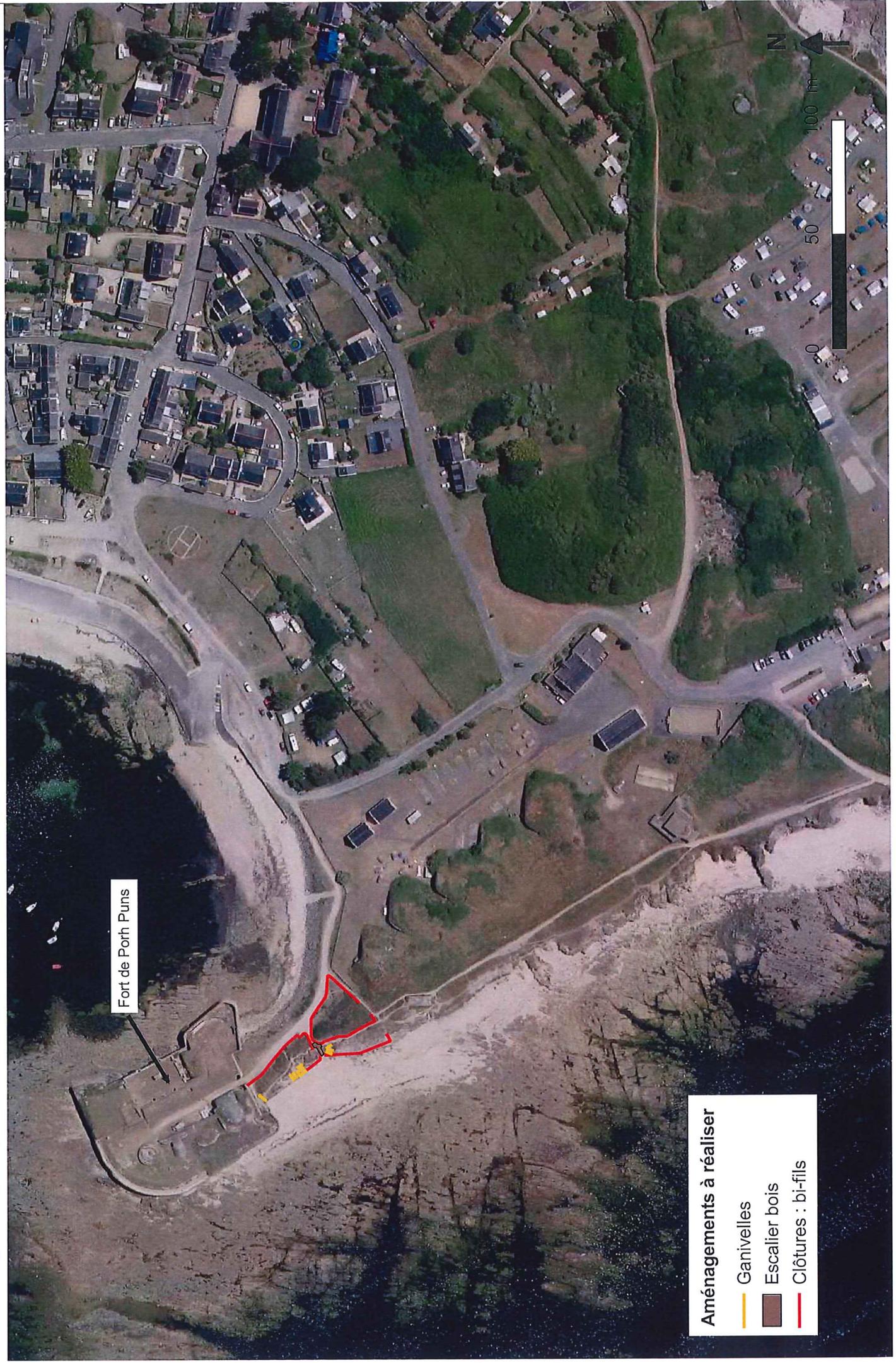
Source : Emegalis Ortho 2016 - 1/500e





# PLAN DES AMÉNAGEMENTS

Source : Emegalis Ortho 2016 - 1/20000







## Note explicative

### Aménagements de protection de la dune de Porh Puns - Gâvres (56)

Les aménagements projetés sur la dune de Porh Puns à Gâvres ont vocation à concilier protection des espaces naturels et accueil des visiteurs sur le site.

En l'absence de protection, les usagers ont créé de multiples sentes dans la dune. Le piétinement ayant provoqué une destruction de la végétation, favorisant l'érosion de la dune. Des sentiers pour accéder à la plage en contre-bas ont également été ouverts par le passage répété des usagers. Ces différents sentiers non aménagés peuvent présenter un danger notamment un risque de chute.

#### Aménagements envisagés

Les aménagements envisagés se veulent sobres et réversibles, ils vont constituer en :

- l'implantation d'une clôture permettant de mettre en défens les milieux naturels ;
- la pose de ganivelles pour favoriser l'engraissement de la dune ;
- la construction d'un escalier bois pour sécuriser la descente vers la plage ;
- la réalisation d'un platelage bois pour préserver des blocs de béton (chemin de câbles aboutissant à l'observatoire de torpilles de la ligne n° 2) signalés sur le plan de 1878.

#### Dimensions du projet :

Clôture bi-fils : 165 m

Ganivelles : 22 m

Escalier bois : 6 m de long, 1,4 m de large

Platelage bois : 11,5 m<sup>2</sup>

Réalisation des aménagements : automne 2021





## PLAN DES AMÉNAGEMENTS

Source : Emegalis Ortho 2016 - 1/500e



### Clôture :

La clôture, d'une longueur totale de 165 m, sera composée de poteaux châtaignier écorcés rond de diamètre 10/12 cm (non traités) et de deux rangées de fils galvanisés. Les poteaux seront espacés d'environ 4 mètres et seront étêtés à environ 75 cm du sol.



*Projection d'intention des aménagements : le nombre et l'emplacement des poteaux sont indicatifs*

La visibilité des ouvrages bois sera faible voire nul depuis l'enceinte du fort.

### Ganivelles :

Des ganivelles hautes (110 cm), en lattes de châtaignier fendues et écorcées, seront posées aux emplacements correspondants à des zones nécessitant un rengraisèment sédimentaire et une restauration de la végétation.

Les aménagements couvrent une longueur totale d'environ 22 mètres linéaires répartis en plusieurs sections de tailles variables.

### Escalier bois :

La construction d'un escalier bois permettra de sécuriser et d'améliorer la descente vers la plage. Les dimensions de l'escalier seront de 6 m de long et de 1,4 m de large. Des mains courantes présentes de chaque côté des marches permettront de prendre appui de part et d'autre.

Cet escalier ne sera pas visible depuis le fort.



*Zone d'implantation de l'escalier*

### Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres-Quiberon

Parc de Keravéon 56410 ERDEVEN  
02 97 55 50 89 - [accueil@gavres-quiberon.fr](mailto:accueil@gavres-quiberon.fr)  
[www.gavres-quiberon.fr](http://www.gavres-quiberon.fr)

**Platelage :**

L'escalier sera précédé d'un platelage bois (env. 11,5 m<sup>2</sup>) afin de préserver des blocs de béton (chemin de câbles aboutissant à l'observatoire de torpilles de la ligne n° 2) signalés sur le plan de 1878.



Platelage  
au dessus  
des blocs  
béton

Escalier  
vers la plage

*Zone d'implantation de l'escalier et du platelage bois*

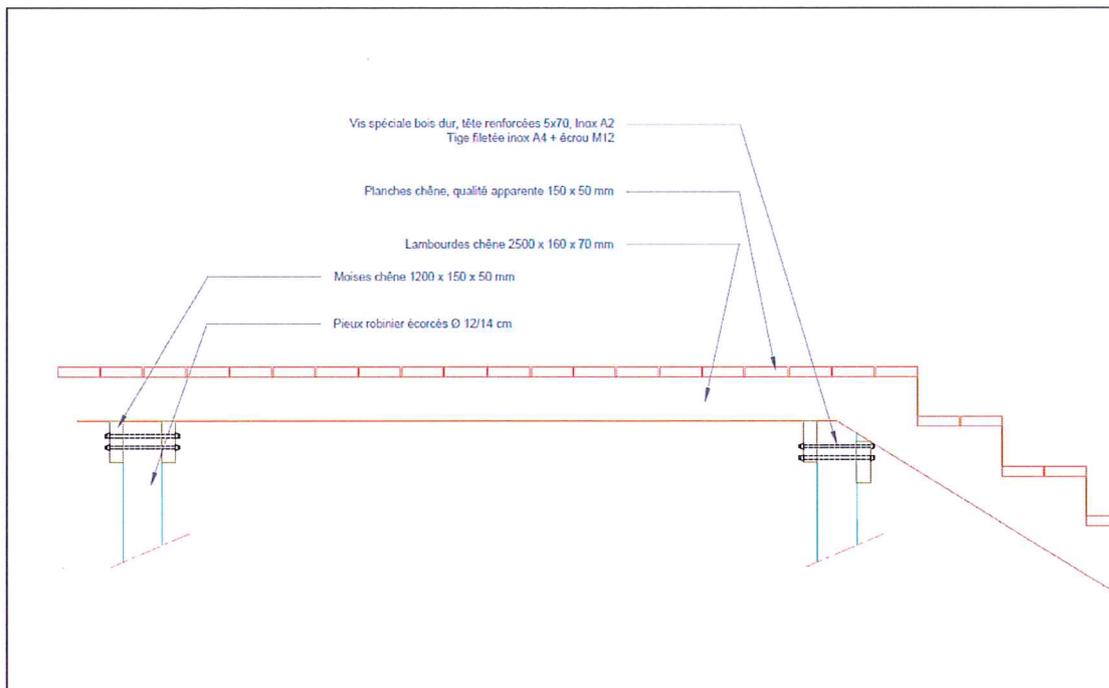


Schéma d'intention de l'aménagement bois (escalier + platelage)

### Les cheminements :

Les aménagements vont modifier les cheminements en supprimant certains sentiers et ce afin de protéger les espaces naturels tout en conservant l'accès au site pour les visiteurs.



### Aménagements dune de Porh Puns

#### Les cheminements :

- Sentiers conservés
- Sentiers supprimés
- Parcelle cadastrale concernée

